



PREFET DES VOSGES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

SECRETARIAT GENERAL ~ RESSOURCES HUMAINES

**Arrêté n° 2017-1273 du 13 JUIN 2017
portant modification de l'arrêté n° 2016-2131 du 23 août 2016
portant renouvellement des membres du comité médical départemental**

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment ses articles 6 et 12 ;
- VU le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet des Vosges ;
- VU l'arrêté du premier ministre du 29 avril 2016 nommant M. Michel POTTIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Vosges à compter du 1^{er} juin 2016 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1253 en date du 27 mai 2016 portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à M. Michel POTTIEZ directeur à la DDCSPP des Vosges ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-2970 en date du 6 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Michel POTTIEZ directeur de la DDCSPP ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-2131 du 23 août 2016 portant renouvellement des membres du comité médical départemental ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-0787 du 20 mars 2017, relatif à la désignation des Médecins Agréés de l'Administration pour le département des Vosges ;
- VU la circulaire n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection contre les risques maladie et accidents de travail ;
- VU la lettre du Président de l'Ordre national des médecins des VOSGES du 22 mai 2017 ;

Considérant la nomination en tant que médecin agréé de l'administration du Docteur ANDRIEU Gwenaël, du Docteur DURAND LUGGER Anne-Sophie, et du Docteur VALENTIN Yann, médecins généralistes ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

Arrête :

L'article 1 est modifié comme suit :

Article 1^{er} : Les médecins, dont les noms suivent, sont nommés membres du comité médical départemental, à compter de la date de signature du présent arrêté :

MEDECINE GENERALE

TITULAIRES

- M. le Dr. BAROUKEL Jean 88000 EPINAL 17 rue du Capitaine Roos
- M. le Dr. DURUPT Francis 88000 EPINAL 108 Faubourg d'Ambrail
- M. le Dr. FLEURY Mario 88000 DOGNEVILLE 30 rue des Jardins
- M. le Dr. MALONDRA Daniel 88200 REMIREMONT 16 avenue Julien Méline

SUPPLEANTS

- Mme le Dr. ALEXANDRE Marie-Claude 88380 ARCHES 24 rue de la Colombiere
- M. le Dr BEGIN Jean-Pierre 88140 CONTREXEVILLE
119 rue Gaston Thomson
- M. le Dr. BLUCHE Francis 88100 SAINT DIE 32 rue Dauphine
- M. le Dr EDGARD Patrick 88500 MIRECOURT 10 rue Clémenceau
- M. le Dr. JEANPIERRE Alain 88160 RAMONCHAMP 3 rue de Breuches
- M. le Dr SCHMIDT Hervé 88410 MONTHUREUX/SAONE
40 rue du Château
- M. ANDRIEU Gwenaël 88200 REMIREMONT 1 rue Georges Lang
- Mme DURAND-LUGGER Anne-Sophie 88000 ÉPINAL 9 avenue de Provence
- M. VALENTIN Yann 88200 REMIREMONT 1 rue Georges Lang

CARDIOLOGIE

TITULAIRES

- M. le Dr. CHEVRIER Jacques 88000 EPINAL Polyclinique La Ligne Bleue
09 avenue du Rose Poirier
- M. le Dr LEMOINE Claude 88300 NEUFCHATEAU
20 avenue de la Division Leclerc

GYNÉCOLOGIE

TITULAIRE

- M. le Dr. OREFICE Jacques 88000 EPINAL Clinique Arc-en-Ciel
11 avenue du Rose Poirier

NEUROLOGIE

TITULAIRE

- M. le Dr. HUTTIN Bernard 88021 EPINAL Cedex
centre hospitalier Émile Durkheim

OPHTALMOLOGIE

TITULAIRE

- Mme le Dr. ABRY Florence 88000 EPINAL maison de santé Saint Jean
31 rue Thiers

PNEUMO-PHTISIOLOGIE

TITULAIRE

- M. le Dr. MARANGONI Eric 88100 SAINT-DIÉ 26 rue du Nouvel Hôpital

PSYCHIATRIE

TITULAIRES

- Mme le Dr. MORDASINI Marylène 88507 MIRECOURT Cedex
centre hospitalier Ravenel BP 199
- M. le Dr. SCHANG Alain 88000 EPINAL 149 rue des Soupirs

RHUMATOLOGIE

TITULAIRE

- M. le Dr. GRANDHAYE Philippe 88000 EPINAL 07 avenue Victor Hugo

Article 2 : Le Président du comité médical départemental sera élu parmi les membres médecins généralistes visés dans la liste ci-dessus.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Épinal, le **13 JUIN 2017**

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication